

CoPLER MAG n°47

Magazine du Pays entre Loire et Rhône

Quartiers d'été

Château de la Roche
St Priest la Roche (42)



Page 4

INTERVIEW
Hubert ROFFAT

Page 10

MANDAT 2026-2032
Nouvelle équipe d'élus

Page 16

ENVIRONNEMENT
Nouvelles filières de tri

Quartiers d'été

JUILLET-AOÛT
2026

APÉRO-CONCERT

SAMEDI 18 JUILLET

Le siffleur et son quatuor à cordes

Humour, musique et poésie

Le Siffleur ose tout, donne vie à un spectacle virtuose entre humour décalé, conférence burlesque et maîtrise du sifflet, cassant ainsi les codes de la musique classique. Le talentueux **Fred Radix**, accompagné de son quatuor à cordes joue le maître siffleur, le soliste en mal d'orchestre, l'historien déjanté. Il interprète les plus beaux airs de la musique classique (de Mozart à Bizet puis Schubert, Satie...) et quelques incontournables mélodies de films.



© Renaud Vezin

VENDREDI 24 JUILLET

La Mossa

Polyphonies du monde

Quatre voix, quatre personnalités et des chants chargés d'histoires et d'émotions. Quatre musiciennes de caractère, mêlant leurs timbres et leurs percussions pour nous partager un répertoire métissé à la fois subtil, fiévreux et engagé. On y trouve des goûts venus de terres de tradition : l'Italie méridionale, la Réunion pimentée, l'Espagne chantante, l'Occitanie forte en gueule...



© Marc Ginot

SAMEDI 25 JUILLET

Kutu

[Ethio-Transe combo] France-Ethiopie

En 2020, **Théo Ceccaldi**, prodige français du violon, s'envole en Éthiopie et rencontre la chanteuse **Hewan Gebrewold** qui électrise alors la scène underground.

Deux mondes totalement inconnus s'approprient et c'est ainsi que naît **KUTU**. Un projet solaire où la liberté du jazz se mêle à la profondeur brute des sons azmaris. Un voyage au cœur des nuits fiévreuses d'Addis-Abeba.



SAMEDI 1^{er} AOÛT

Freddie's King

Blues

Un show brûlant, dansant, groovy, porté par de la sueur, du swing et du feeling.

Sous ce nom de groupe, 6 musiciens de talent, réunis autour de **Pacôme Rotondo**, jeune guitariste-chanteur roannais, rendent hommage à Freddie King, guitariste et chanteur majeur du blues américain. Une guitare, des claviers, une basse, une batterie, un saxo et un trombone, pour nous partager le groove de Freddie King.



VENDREDI 7 AOÛT

Oxmo Puccino

Rap, poésie

Artiste incontournable du rap francophone, **Oxmo Puccino** est un « poétiseur », comme il aime à se définir. Dans sa bouche, les mots deviennent musique. Sous sa plume, les histoires s'écrivent comme des contes universels. Oxmo Puccino a annoncé que *La hauteur de la lune*, son neuvième album sorti en octobre 2025, serait son dernier... Ce vendredi 7 août, il sera sur la scène du grand théâtre de verdure au Château de la Roche, profitons-en !



© Jérôme Beauchamp

É D I T O

Mesdames, Messieurs, chers habitants,

C'est avec beaucoup d'honneur et de plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de ce nouveau mandat à la présidence de la CoPLER. Certains d'entre vous m'ont déjà connu dans cette fonction entre 2014 et 2020. Je mesure donc pleinement les attentes qui accompagnent cette nouvelle étape pour notre intercommunalité et vous assure de tout mon engagement, aux côtés du nouveau collège d'élus, pour le développement de notre territoire.

Le mandat qui s'ouvre devra répondre à de nombreux défis : transition écologique, attractivité de nos communes, accompagnement des familles, soutien à l'économie locale et bien sûr, maintien des services à la population.

Alors que notre conseil intercommunal vient d'être installé, cette édition de juin marque particulièrement le lancement de la saison estivale, un temps fort pour notre territoire. Le Château de la Roche, site emblématique, occupera naturellement une place centrale dans cette programmation d'été. Après d'importants travaux de réaménagement et de valorisation de ses abords, il ouvre une nouvelle page de son histoire avec des espaces entièrement repensés pour accueillir le public dans un cadre encore plus agréable et bien intégré à son environnement naturel. À la fin juin, c'est un week-end festif et inaugural qui lancera le top des animations estivales et testera les nouveaux

aménagements : le château fait son show ! (cf. page 20)

Enfin, le début du mois de juillet sera marqué par le passage du Tour du Pays Roannais, grande course cycliste qui a choisi notre territoire pour ses 2 étapes des 4 et 5 juillet. Le samedi, départ et arrivée depuis Saint-Symphorien-de-Lay, le dimanche, départ des bords de Loire (Base nautique et berges du Château de La Roche) et arrivée sur la commune de Régnay (au total, 14 communes de la CoPLER seront parcourues).

À travers cette dynamique estivale, c'est toute l'attractivité et l'identité de notre territoire que nous souhaitons mettre en lumière : un territoire vivant, accueillant, riche de ses initiatives locales et fier de son patrimoine.

Dans un contexte national parfois incertain, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour préserver la qualité de vie de chacun. La CoPLER continuera d'être un acteur attentif aux réalités du quotidien comme aux enjeux de demain.

Je souhaite que ce magazine soit aussi un lien entre nous, un moyen de mieux comprendre les actions menées à l'échelle intercommunale.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été sur le territoire de la CoPLER.

Très bonne lecture.

Hubert Roffat,
Président de la CoPLER.

MAGAZINE DE LA CoPLER
44, rue de la Tête Noire
42 470 Saint-Symphorien-de-Lay
Téléphone : 04 77 62 77 62
copler@copler.fr
www.copler.fr

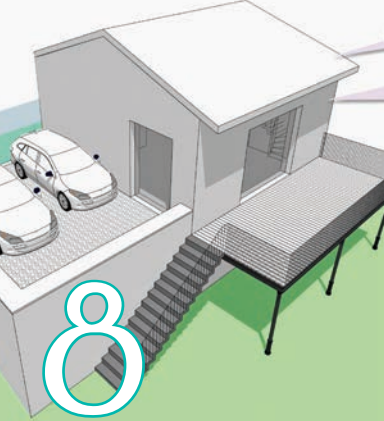
Directeur de la publication :
Hubert ROFFAT
Rédactrice en chef :
Hélène Geindre
Coordinatrice du Magazine :
Marie-Jeanne Thomas
Conception graphique :
Nadine Berger & M-Jeanne Thomas

Photographies : CoPLER
Sauf mentions contraires
Illustration de couverture :
Sarah Gontard - Graphiste
Rédaction du Mag : interne
Rédaction interview :
Blandine Renaud

Impression : Imprimerie CHIRAT à
Saint-Just-la-Pendue
Imprimé Papier certifié PEFC
Encres végétales,
Label Imprim'vert
Tirage 8 000 exemplaires
Distribution : La Poste



Certifié papier 100% PEFC



Transformez votre maison



Nouveaux aménagements



Votre avis nous intéresse



Nouveau : horaires d'été



Programme complet P20

L'INTERVIEW

DU PRÉSIDENT DE LA COPLER



Hubert ROFFAT, président de la CoPLER

Les 16 communes ont connu un renouvellement important avec l'élection de 10 nouveaux maires sur 16. Est-ce que vous voyez ce changement comme un atout ?

C'est à la fois un atout et une difficulté. C'est forcément porteur d'innovation et de créativité, mais en revanche, bien souvent, les nouveaux élus se focalisent sur leur commune et c'est normal. Il faut plutôt développer un esprit intercommunal et construire ensemble les projets du territoire. Cela s'apprend avec le temps.

Comment pensez-vous impliquer les nouveaux élus dans ce mandat ?

Tout d'abord, les Bureaux communautaires se dérouleront dans les différents villages de la CoPLER pour impliquer les communes dans la vie de l'intercommunalité.

Nous allons aussi présenter les services au Conseil communautaire et organiser un « CoPLER tour » dédié aux élus, pour qu'ils s'approprient notre territoire, comprennent mieux son fonctionnement et rencontrent nos agents.

Vous souhaitez revenir à un bureau resserré autour des 16 maires, expliquez-nous les motivations de ce choix ?

Depuis sa création, les statuts de la CoPLER prévoient un bureau composé de 16 personnes représentant les communes. Pour rappel, le Conseil communautaire représente la population au prorata des habitants, alors que le Bureau représente chaque commune de manière équitable. Pour plus de justesse, il me tenait à cœur de remettre cette instance en conformité avec nos statuts.

Comment sont réparties les délégations au sein de l'exécutif ?

Nous avons 6 vice-présidents et 4 conseillers délégués, tous membres du bureau comme le prévoit la Loi. (Cf. Tableau des répartitions ci-dessous)

THÉMATIQUES	VICE-PRÉSIDENT/PRÉSIDENT	CONSEILLER DÉLÉGUÉ
AMENAGEMENT	Romain COQUARD	Florence LABOUTIÈRE Transition énergétique et mobilités
CYCLE DE L'EAU	Timothée CRIONAY	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Dominique GEAY	
CULTURE/TOURISME	Benabdella LAIADI	Gérald PERRIN Tourisme
ENVIRONNEMENT	Jean-Jacques BABE	
VIE LOCALE	Jean-Christophe GUILLON	Adeline DELUBAC Enfance jeunesse
TRANSVERSAL	Hubert ROFFAT	Jean-Marc HETSCH Finances

Quelles sont les grandes priorités qui guideront votre action pour ce second mandat ?



L'une des priorités majeures reste la situation du site Jalla à Régnny, la friche la plus importante du département. C'est le point de départ pour la revitalisation de cette commune.

Ensuite, la transition énergétique est au cœur de nos préoccupations. La CoPLER produit déjà environ 15% de son énergie, mais il est possible d'aller plus loin. La création de boucles d'autoconsommation collective est un outil intéressant, qui permet de consommer l'énergie au plus près de sa production. Nous devons approfondir cette réflexion et l'élargir aux communes, ainsi qu'aux habitants (Cf. Schéma page 6).

Nous serons aussi attentifs aux équilibres financiers, car lors du mandat précédent, nous avons vu diminuer les excédents d'exercices, ce qui limite la capacité d'investissement. Cela s'explique en partie par le nombre d'agents recrutés pour de nouvelles missions, comme France Services ou encore l'intégration de l'École Intercommunale de Musique et de Danse. Une réflexion sur ce mode de gestion sera donc à mener.

Beaucoup d'actions ont été engagées dernièrement, est-ce que vous allez en garantir la continuité ?

Avec les élus et mon équipe, nous allons poursuivre les actions initiées lors du dernier mandat, avec notamment le Plan Climat Air Énergie Territorial, qui constitue un guide pour notre stratégie locale d'adaptation au changement climatique.

Je suis convaincu aussi de l'utilité sociale et sportive de la création d'un terrain de football synthétique à Saint-Just-la-Pendue, de par sa position centrale pour GOAL Foot, une association à caractère intercommunal qui compte plus de 300 licenciés et porte des valeurs de tolérance.

Je défendrai également le projet de création d'une crèche à Régnny dans la mesure où les éléments d'analyse conforteront sa nécessité. Nous avons une baisse de la natalité sur le territoire et nous gérons déjà 6 crèches, donc il faudra peut-être réfléchir à des solutions alternatives, qui tiennent compte des assistantes maternelles et ne fragilisent pas les autres structures existantes.

Je souligne aussi l'utilité du dispositif France Services, qui donne entière satisfaction à Saint-Symphorien-de-Lay. Toutefois, une réflexion est engagée afin d'envisager son déploiement sur d'autres communes. Dans cette perspective, l'organisation de permanences au sein des mairies pourrait représenter un préalable à un bus France Services par exemple.



Lors du dernier mandat, une volonté de rapprochement avec Roannais agglomération avait été évoquée.

De votre côté, comment envisagez-vous la coopération avec les collectivités voisines ?

Il n'y a pas de volonté de modifier les périmètres territoriaux existants,

comme cela avait été le cas à une époque. En revanche, la poursuite du travail partenarial sur des enjeux supra-intercommunaux demeure essentielle.

Cette coopération peut se développer aussi bien avec la Communauté de communes de Forez-Est, que celle du Pays d'Urfé autour de sujets et de projets d'intérêt commun. C'est déjà le cas de la Base nautique de la Loire à Cordelle, gérée par la CoPLER mais financée avec le concours de la communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable. C'est un partenariat que je souhaite voir se poursuivre.



© ADT42

Je crois que la devise « Rêves en tête, pieds sur terre » qui traverse les mandats reflète vraiment l'esprit de notre collectivité.



Budget 2026

..... UNE GESTION RESPONSABLE pour un territoire en mouvement

En 2026, la collectivité poursuit une gestion rigoureuse de ses finances, alliant stabilité fiscale, investissements d'avenir et adaptation aux défis locaux. Malgré un contexte national marqué par la baisse des compensations de l'État, le budget 2026 mise sur l'attractivité, la transition écologique et les services publics sans alourdir la pression fiscale pour les ménages.

En voici ci-dessous les investissements phares avec deux opérations démarrées en 2024 et en phase de finalisation, et trois actions nouvelles.

Actions en cours de finalisation :

- L'aménagement des berges du Château de la Roche : réfection des 2 théâtres de verdure, sanitaires, accès, signalétique, stationnement, sécurisation, verdissement etc...
- La renaturation des 6 cours de crèches et du Relais Petite Enfance qui vont bénéficier d'aménagements extérieurs adaptés aux changements climatiques pour le bien-être des enfants (la cour de l'école de Saint-Victor-sur-Rhins a bénéficié des mêmes entreprises, mais c'est la commune qui finance).

Actions nouvelles :

- Réalisation d'un terrain de foot synthétique à Saint-Just-la-Pendue pour répondre aux besoins de l'association GOAL Foot ;
- Projet de création d'une micro crèche sur la commune de Régny pour rééquilibrer l'offre de service petite enfance ;
- Lancement d'une boucle d'énergie visant à couvrir 20 % des besoins énergétiques des bâtiments de la CoPLER grâce à des panneaux solaires installés sur la crèche de Neulise pour commencer.

(Cf. schéma ci-contre)

Budget 2026 - répartition des dépenses de fonctionnement par pôle (total 6M€)

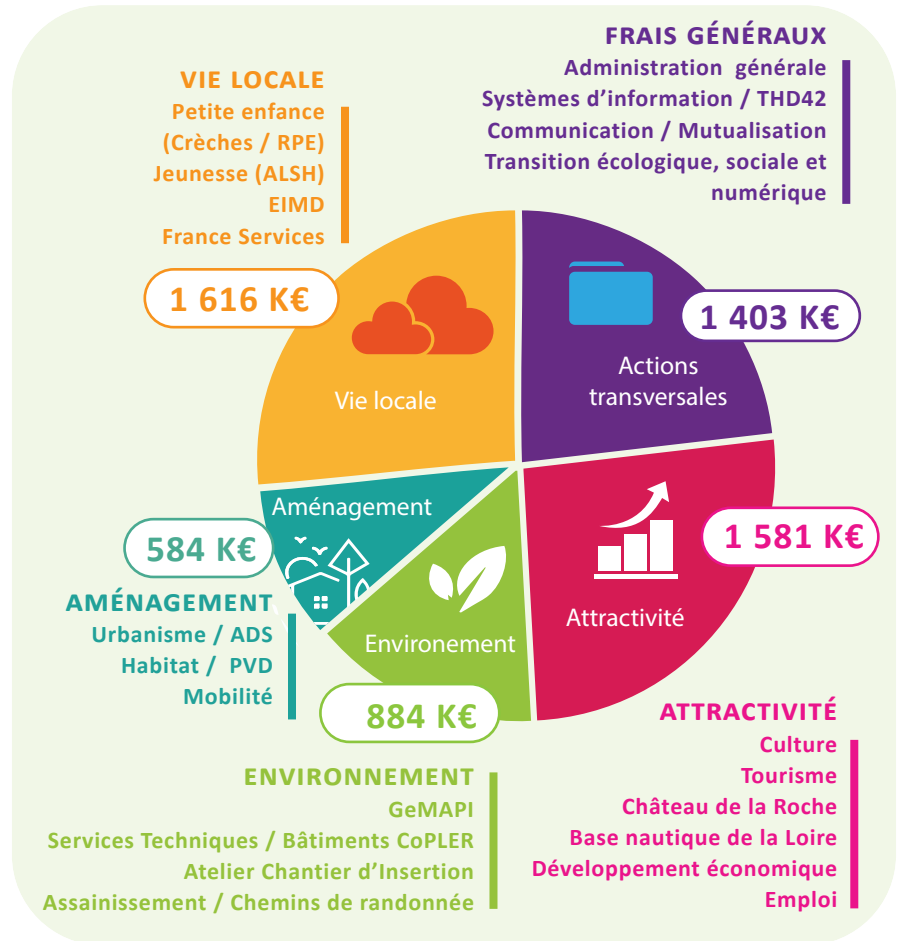


Schéma des investissements dédiés à la boucle d'autoconsommation de la CoPLER





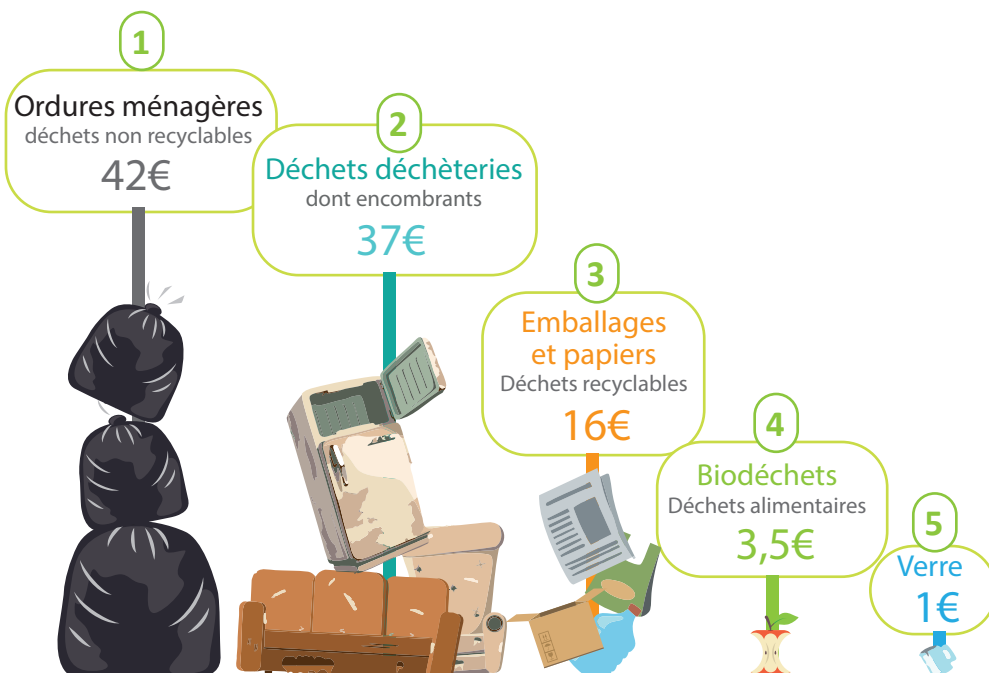
Zoom sur le budget DÉCHETS

..... HAUSSE DE LA TEOM des solutions pour limiter l'impact

Le budget « propreté », d'un montant d'environ 3 millions d'euros, est équilibré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et peut être considéré comme « autonome ». Ce n'est pas le cas d'autres budgets annexes, comme ceux du château de la Roche ou de l'immobilier d'entreprises, qui nécessitent d'autres sources de financement.

La TEOM, intégrée à la taxe foncière, sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets. C'est grâce à elle que vos poubelles sont collectées, transportées puis traitées, qu'il s'agisse des déchets ménagers classiques ou des déchets dits « assimilés ».

Le graphisme ci-dessous illustre la répartition du coût payé en moyenne / an / habitant sur la CoPLER, soit près de 100 €. (Moyenne nationale : 124 €/habitant, moyenne régionale : 126 €/habitant).



Une augmentation du taux de la TEOM à 10 % a été décidée cette année. En cause : l'augmentation du prix de l'énergie, du carburant, mais aussi celle de la Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui pèse de plus en plus lourd. Passée de 24 € la tonne en 2019 à 72 € aujourd'hui, elle devrait atteindre 105 € d'ici 2030.

Malgré cette hausse, le CoPLER conserve un coût par habitant très faible en comparaison des territoires voisins, grâce aux efforts de tri de la population.

Dans ce contexte, trier ses déchets n'est plus seulement un geste écologique, c'est aussi un levier concret pour maîtriser les dépenses.

Les déchets non-recyclables sont les plus onéreux, avec un coût d'environ 420 € la tonne.

Les biodéchets à l'inverse, puisque valorisés localement, coûtent bien moins cher pour la CoPLER.

Les emballages et papiers recyclables : leur traitement est en partie compensé par la revente des matériaux et le soutien des filières de recyclage.

Le **compostage** quant à lui s'impose comme une évidence parmi les gestes les plus efficaces. À la fois économique et écologique, il permet de réduire significativement le volume de la poubelle d'ordures ménagères.

Dès 2026, une nouvelle étape sera franchie avec la généralisation du tri sélectif dans l'espace public des 16 communes.



Poubelle de tri sur l'espace public à Saint-Symphorien-de-Lay

Les anciennes corbeilles de rue laisseront place à des équipements compartimentés pour faciliter le recyclage. Une évolution rendue possible notamment grâce au soutien de l'éco-organisme CITEO, déjà engagé dans la lutte contre les déchets abandonnés. Un objectif commun : faire du tri un réflexe, partout et pour tous.





..... BUNTI-BIMBY Le pari est gagné

La CoPLER travaille à l'accueil de nouveaux habitants dans nos bourgs, à faciliter leur parcours résidentiel, et à l'arrêt de l'étalement urbain des villages.

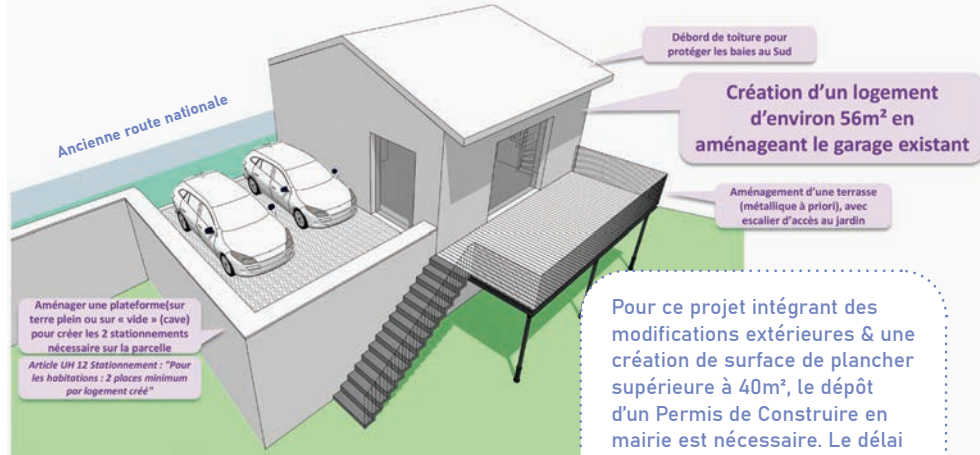
Pour cela, elle a notamment lancé en juillet 2024 le dispositif « Bunti-Bimby ». Cette opération innovante de conseil architectural gratuit pour tous vise à faciliter et accompagner les propriétaires à réhabiliter leurs biens et ainsi réduire la vacance des logements.

Deux ans après, l'objectif des 21 projets ayant obtenu une autorisation d'urbanisme sera atteint avec 1 an d'avance. Ce sont donc 21 nouveaux ménages qui pourront se loger sur le territoire.

Au 12 février de cette année, les architectes ont élaboré, en concertation avec les habitants, 169 unités de logements potentielles.



Exemple de projet : acquisition d'un terrain avec un garage existant, pour y aménager notre logement et un projet d'extension



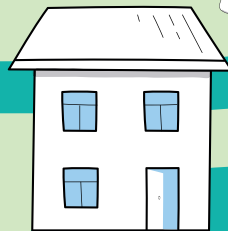
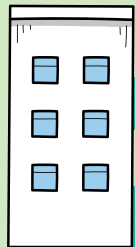
139 projets correspondent à des reconfigurations de logements et des sorties de vacance, et 30 logements sont dus à des divisions parcellaires.

Ces résultats démontrent que Bunti-Bimby répond aux besoins des habitants de toutes les communes, permet de produire des logements sans consommation de terrains agricoles tout en mobilisant majoritairement les finances des privés.

Le dispositif Bunti-Bimby est donc un outil complémentaire aux aides financières de la CoPLER pour la rénovation des logements (CoPLERénov') ainsi qu'aux permanences pour la rénovation énergétique de l'habitat.



Vendredi 25 de 14h à 18h
samedi 26 de 9h à 12h
septembre 2026



**Journées Portes Ouvertes
de l'Immobilier
à Saint-Symphorien-de-Lay**

Plus d'infos : www.copler.fr



..... CYCLE DE L'EAU

La sécurisation de la digue de l'Hôpital-sur-Rhins est lancée

Suite à une étude de danger lancée en 2022, il a été officiellement constaté que cet ouvrage, initialement géré par l'État, n'offrait pas le niveau de protection escompté.

Alors qu'il devait protéger contre des crues septuagénaires (Q70), le niveau réel a été réévalué à une protection décennale (Q10). Ce décalage mettait en péril la sécurité des habitants. Face à cette situation, les élus de la CoPLER ont refusé le statu quo et fait le choix de sécuriser l'ouvrage pour atteindre l'objectif de protection Q70.

Le chantier est entré dans sa phase opérationnelle en mars 2026 avec les premiers travaux de gestion de la végétation et les abattages d'arbres nécessaires. Le planning prévoit les travaux principaux sur le système d'endiguement entre mai et octobre 2026.



État projet des travaux - digue de l'Hôpital-sur-Rhins

Pendant toute la durée du chantier, des dispositions sont prises pour limiter les nuisances. Si les accès piétons aux habitations sont maintenus en permanence, les accès véhicules pourraient subir des coupures ponctuelles et brèves (maximum une heure). De même, l'accès à la salle des fêtes sera restreint.

Le coût final des travaux et des études complémentaires s'élève à 661 184,99 € TTC.

Ce budget a connu une hausse de 7,8 % par rapport aux estimations initiales en raison de deux facteurs techniques.

D'une part, l'actualisation des calculs de stabilité a nécessité des ouvrages plus massifs.

D'autre part, les sondages géotechniques ont révélé que seuls 20 % des matériaux présents sur site étaient réutilisables, imposant un apport extérieur plus important de terres cohésives.

Pour financer ce projet, la collectivité bénéficie d'un soutien de l'État via le Fonds Vert à hauteur de 489 571 €.

C'est la Roannaise de l'Eau qui est maître d'ouvrage de cette opération dans la mesure où la CoPLER lui a délégué la compétence « prévention des inondations ».



AIDES AUX AGRICULTEURS pour la plantation d'arbres et de haies



Plantations de haies - Saint-Victor-sur-Rhins

Vous êtes agriculteur et vous envisagez de planter des haies, des arbres isolés ou de développer un projet d'agroforesterie ? Des dispositifs d'aides, à l'échelle régionale et nationale, peuvent vous permettre de bénéficier d'un soutien financier ainsi que d'un accompagnement technique, aussi bien pour la plantation que pour la gestion de vos aménagements.

Entre 2024 et 2025, ce sont ainsi 1,2 km de haies qui ont été plantés sur le territoire de la CoPLER, répartis sur 4 exploitations agricoles. Ces projets ont été menés avec l'appui de Mathis Aubry, chargé de mission environnement à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire.



Contact : ajammes@copler.fr



..... QUI SONT LES NOUVEAUX ÉLUS DE LA CoPLER



Hubert ROFFAT
Président de la CoPLER
Neulise

Suite aux élections municipales du mois de mars, c'était au tour de la CoPLER le 16 avril d'installer son nouveau Conseil intercommunal.

Quels sont les changements notables ? 58% sont de nouveaux élus et 62% sont de nouveaux maires. Les femmes sont mieux représentées sans atteindre la parité (37 % contre 25 % lors du mandat 2020-2026), également parmi les maires où leur proportion passe de 12 % à 31 % ! Précisons que les intercommunalités ne sont pas soumises à l'obligation de parité comme c'est le cas pour toutes les communes depuis ces élections de 2026.

La moyenne d'âge est de 54 ans avec une doyenne âgée de 78 ans et une benjamine de 41 ans.

Le Bureau quant à lui est composé des 16 maires dont le Président, 6 Vice-présidents et 4 Conseillers délégués (cf tableau page 3). Le Bureau exerce un certain nombre de délégations mais le Conseil reste seul souverain pour des questions telles que le vote du budget, les modifications statutaires ou la délégation d'un service public.

Toutes les communes qui ne comptent qu'un seul délégué titulaire (8 au total) disposent d'un délégué suppléant qui peut les remplacer en cas d'absence au Conseil.



Romain COQUARD
Vice-président
Aménagement
St-Just-la-Pendue



Timothée CRONAY
Vice-président
Cycle de l'eau
St-Victor-sur-Rhins



Dominique GEAY
Vice-présidente
développement
économique
St-Symphorien-de-Lay



Ben Abdallah LAIADI
Vice-président
Culture
Tourisme
Régny



Jean-Jacques BABE
Vice-président
Environnement
Fourneaux



Jean-Christophe GUILLON
Vice-président
Vie locale
Lay



Florence LABOUTIERE
Conseillère
déléguée
Transition
énergétique
Chirassimont



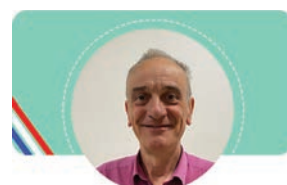
Jean-Marc HETSCH
Conseiller
délégué
Finances
Pradines



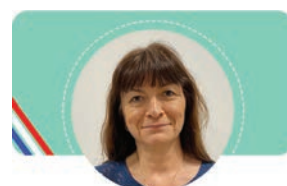
Adeline DELUBAC
Conseillère
déléguée
Enfance
jeunesse
St-Cyr-de-Favières



Gérald PERRIN
Conseiller
délégué
Tourisme
St-Priest-la-Roche



Philippe CHATRE
Membre du
bureau
Cordelle



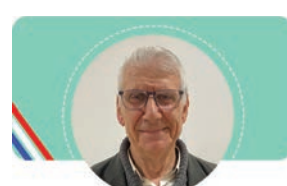
Nathalie DURET
Membre du
bureau
Croizat-sur-Gand



Éric PION
Membre du
bureau
Machézal



Colette VIGNAND
Membre du
bureau
Neaux



Jean-Baptiste BRETET
Membre du
bureau
Vendranges



MANDAT 2026-2032



Delphine CORNET
Conseillère communautaire Cordelle



Lauriane MICOLON
Conseillère communautaire St-Just-la-Pendue



Marc FOURNIER
Conseiller communautaire Machézal



Yannick PETERSEN
Conseiller communautaire Neulise



Aurélien DADOLLE
Conseiller communautaire St-Symphorien-de-Lay



Paul MONCHANIN
Conseiller communautaire Neaux



Blandine DAVID
Conseillère communautaire Neulise



Séverine PIZAY
Conseillère communautaire St-Symphorien-de-Lay



Mathias CHAPON
Conseiller communautaire St-Priest-la-Roche



Hubert MONDIÈRE
Conseiller communautaire Pradines



Frédéric MARTEIL
Conseiller communautaire St-Symphorien-de-Lay



Thierry VELLARD
Conseiller communautaire Vendranges



Antoine GIANINA
Conseiller communautaire Régnv



Patricia VEILLARD
Conseillère communautaire St-Victor-sur-Rhins



Fabienne MONTEL
Conseillère communautaire Régnv



Marie-Servane BILLAY
Conseillère communautaire Chirassimont



Tristan BAKOA
Conseiller communautaire St-Cyr-de-Favières



Gilles GUILLAUME
Conseiller communautaire Croizet-sur-Gand



Stéphanie GIRAUD
Conseillère communautaire St-Just-la-Pendue



Jean-François CHETAÏL
Conseiller communautaire Fourneaux






Lionel PRAST
Conseiller communautaire St-Just-la-Pendue



Leitia KAFIL
Conseillère communautaire Lay

LÉGENDE

MEMBRES DU BUREAU

-  6 Vice-présidents
-  4 Conseillers délégués
-  5 autres membres du Bureau

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRES

-  14 Conseillers communautaires titulaires
-  8 Conseillers communautaires suppléants



LE CHÂTEAU DE LA ROCHE

nouveaux atours et programmation estivale en vue !

À l'issue de dix-huit mois de travaux, le Château de la Roche dévoile enfin ses nouveaux atours. Lancé début 2025 par la CoPLER pour 1,7 million d'euros, le chantier de renaturation et réaménagement des berges visait à mieux intégrer ce site emblématique des bords de Loire dans son environnement et à améliorer l'accueil des artistes et d'un public toujours plus nombreux.

Dès cet été, une nouvelle page s'ouvre donc pour le Château de la Roche avec deux nouveaux théâtres de verdure, une scène et des loges mobiles, des espaces paysagers, des stationnements et circulations renaturés et mieux intégrés à l'environnement, des cheminements piétons et un géocaching en plein air (chasse au trésor).

Le tout sera mis en valeur par une programmation culturelle et festive plus éclectique : week-end inaugural les 26, 27 et 28 juin, concerts « Quartiers d'été »,

visites insolites, festival Aftersun... Conçue avec nos partenaires locaux, cette saison mettra nos savoir-faire à l'honneur, avec une restauration 100 % locale.

Cet ambitieux projet a été rendu possible grâce au soutien financier de nos partenaires à hauteur de 1 174 481 € (70 % du coût total).



Grand théâtre de verdure - 800 places



Petit théâtre de verdure - 300 places

Le projet d'aménagement des abords du château a été réalisé avec le soutien financier de :



« LAURÉAT DES TROPHÉES DE L'ATTRACTIVITÉ 2026 »

Remis le 6 février, les Trophées de l'attractivité 2026 ont mis à l'honneur les dynamiques qui font rayonner le département. Le Château de la Roche a été lauréat de la catégorie « la Loire vous accueille » parmi 74 candidatures, récompensant son projet d'aménagement et sa programmation touristique et culturelle 4 saisons.

QR code vers le reportage de TL7 qui concerne la remise des trophées de l'attractivité 2026. Flashez-moi !





ATTRACTIVITÉ

BASE NAUTIQUE DE LA LOIRE 8 partenaires pour une offre estivale renouvelée !

Nous vous l'avions annoncé fin 2025, le GIE, Groupement d'Intérêt Économique « Base nautique de la Loire » est officiellement né le 2 avril 2026, porté par 8 membres fondateurs : la CoPLER, la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, Roannais tourisme, l'ASAJ, le club Aviron Roanne le Coteau, les Rameurs des Gorges de la Loire, et les campings de Mars et d'Arpheuilles.

Cette organisation partenariale inédite booste l'offre estivale avec des nouveautés audacieuses : location de pédalos, lancer de haches, course d'orientation en kayaks et tir à l'arc ventouse, en complément des classiques locations de kayaks, paddles et avirons.

Prêt pour une saison pleine nature riche en sensations ?
www.basenautiquecordelle.fr

BASE NAUTIQUE
de la Loire
Saison 2026

Un site de loisirs pleine nature !

Presqu'île de Mars - Bords de Loire - CORDELLE (42)
www.basenautiquecordelle.fr

CoPLER, Roannais, AAS, Campings de Mars, Camping d'Arpheuilles, etc.



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : EDEL42, le levier d'efficacité pour les entreprises

EDEL42 accompagne gratuitement les entreprises pour générer des économies d'énergie, développer les énergies renouvelables ou les mobilités durables. La CoPLER fait partie des deux Communautés de communes de la Loire où le taux d'accompagnement des entreprises est le plus élevé, par rapport à leur densité locale, à l'instar de ROMER Plastique (Pradines) qui bénéficiera bientôt d'une nouvelle toiture désamiantée, isolée et équipée d'une centrale de production photovoltaïque.

Contact : gderrien@copler.fr

DE NOUVELLES BASES MINIMUM pour la Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est un impôt local basé sur la valeur locative des locaux professionnels, dû par toute personne exerçant une activité professionnelle non salariée. Pour 75 % des entreprises du territoire, c'est toutefois la base minimum fixée par la CoPLER qui s'applique. Son montant varie en fonction du chiffre d'affaires.

Inchangées depuis 2014, ces bases ont été modérément révisées en septembre 2025 pour maintenir l'équité fiscale et dégager des marges de manœuvre au bénéfice des projets intercommunaux.

L'effort reste mesuré : une hausse de 3 à 20 % selon les tranches de chiffre d'affaires, soit 2 à 445 € par an par entreprise concernée. Cette évolution sera applicable sur l'avis de CFE 2026, transmis à l'automne.

La CoPLER reste engagée auprès des entreprises locales et vous accompagne pour toute question sur votre situation fiscale.

Infos détaillées sur les montants applicables :
www.copler.fr/entreprendre-sur-le-territoire

Contact : economie@copler.fr



..... QUELS SERVICES À LA POPULATION POUR DEMAIN ? votre avis nous intéresse

En 2027, la CoPLER redéfinit ses missions pour améliorer les services à la population à l'occasion du renouvellement de sa convention partenariale avec la CAF que l'on appelle CTG : convention territoriale globale

LA CTG C'EST QUOI : une feuille de route pour définir et orienter les actions pour les 5 ans à venir.

POUR QUI : les habitants des 16 communes du territoire = enfants, jeunes, familles, personnes âgées, personnes fragiles, associations.

POUR QUOI : répondre aux besoins des habitants en renforçant l'efficacité et la cohérence des actions

COMMENT : par l'animation de groupes de travail, la coordination d'actions, co-financement de projets. Afin de répondre au mieux aux enjeux du territoire, un diagnostic est en cours. Nous avons besoin de recueillir les avis et besoins des tous les habitants.

Nous avons besoin de vous pour une convention qui reflète le territoire.
QR code vers le sondage. Flashez-moi !



● Pour les FAMILLES :

- Création d'un guichet unique pour répondre au mieux aux besoins de mode de garde du jeune enfant
- Ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi à Pradines et à Fourneaux
- Conférences-débats pour les parents (voir page ci-contre)

● Pour les JEUNES :

- Une interlocutrice dédiée pour accompagner les projets des jeunes (voir page ci-contre)
- Une bourse pour accompagner et cofinancer son BAFA-BAFD

● Pour TOUS :

- Accueil de qualité à la Maison France Service (aide administrative et numérique)
- Rencontre intergénérationnelle sportive et créative

Pour exemples, quelques actions réalisées entre 2022 et 2026 :

● Pour les ASSOCIATIONS :

- Création d'un livret ressources et d'un guichet d'information
- Rencontres entre les bibliothèques municipales

● Pour les SÉNIORS :

- Atelier QR code (notice des médicaments)
- Atelier de la vue
- Atelier sport adapté
- Rencontre intergénérationnelle sportive et créative

● Pour les ENFANTS :

- Interventions musicales dans les crèches
- Ateliers de sensibilisation aux premiers secours pour les enfants des accueils de loisirs
- Accompagnement et professionnalisation des professionnels encadrants pour un accueil de qualité (assistantes maternelles, crèches, ALSH, périscolaires ...)

- Journées découvertes de nos institutions à Paris pour tous les Conseils municipaux d'enfants du territoire



..... ACCOMPAGNER LES JEUNES pour faire vivre les initiatives locales

Grâce au soutien financier de la CAF et des 16 communes de la CoPLER, le poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunesse (ADIJ), occupé par Clémence Dechavanne à l'ASAJ, permet d'accompagner les jeunes du territoire dans la réalisation de leurs projets de groupe ou collectifs.

Mais concrètement, quel est le rôle d'une ADIJ ?

L'ADIJ s'adresse aux jeunes de 12 à 22 ans qui ont des idées, des envies ou des pro-

jets, sans toujours savoir comment les concrétiser. Présente sur le terrain, Clémence accompagne les jeunes dans leurs démarches, les aide à développer leurs initiatives et à transformer leurs idées en actions concrètes.

Cette mission favorise l'autonomie, le dialogue et le vivre-ensemble, en s'appuyant sur le soutien des élus, des associations et des acteurs locaux du territoire.



Contact : Facebook Clemence Asaj
Instagram : Clemenceasaj



..... PARENTALITÉ une grande journée forum à venir !

Autre action soutenue par la CAF : "Le numérique en famille" un programme de conférences, d'ateliers et d'un forum en 2026 pour accompagner petits et grands vers un usage plus serein du numérique au quotidien.

Ont déjà été proposées principalement aux parents et aux adolescents : trois conférences autour :

- des réseaux sociaux,
- de la gestion des écrans
- impacts des réseaux sur la santé.

**Ne manquez pas !
Grande journée FORUM,
vendredi 23 octobre,
de 10h à 20h,
à l'Hôpital-sur-Rhins.**

Au programme : expositions, ateliers, rencontres, jeux, découvertes et alternatives au numérique... des animations pour toute la famille !

Évènement gratuit et ouvert à tous.
Programme détaillé sur notre site
www.copler.fr

ÊTRE PARENT - De mars à octobre 

LE NUMERIQUE EN FAMILLE



Mes enfants, le numérique et moi

Partage, temps d'écran, identité numérique, impacts sur la santé, interactions sociales, plaisir...

GRATUIT OUVERT À TOUS

Plaquette le numérique en famille



DES HORAIRES ADAPTÉS dans les déchèteries cet été

Afin de faire face aux fortes chaleurs estivales et d'améliorer les conditions d'accueil du public comme celles de travail des agents, les horaires des déchèteries sont aménagés durant les mois de juillet et août.

Les sites de Réigny et de Matard bénéficieront notamment de ces ajustements, avec des plages horaires repensées pour mieux s'adapter aux températures élevées en été.

Ces nouveaux horaires offrent une solution plus

confortable et plus sécurisée pour tous, en cohérence avec les pratiques mises en place sur les territoires voisins.

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) porté par la collectivité.

Par cette démarche, la CoPLER adapte concrètement les services publics aux effets du changement climatique et renforce la résilience du territoire face aux épisodes de fortes chaleurs, de plus en plus fréquents.

**Les déchèteries
seront désormais
ouvertes :**

**du mardi au samedi
de 7h à 13h
en juillet et août.**



Retrouvez
toute
l'actualité en
temps réel
sur la CoPLER
App



Vue aérienne de la déchèterie de Matard © CoPLER

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE à la déchèterie de Matard



Pour améliorer l'accueil des usagers et faciliter leurs déplacements, un nouveau plan de circulation a été mis en place à la déchèterie de Matard, accompagné d'une signalétique toute repensée, plus lisible et plus visible.

Cette organisation du site permet désormais un dépôt des déchets plus simple et plus fluide, en suivant l'ordre des bennes. Pour optimiser votre passage, il est recommandé de préparer en amont le contenu de votre coffre ou de votre

remorque en respectant cet ordre. Cette organisation, à la fois pratique et efficace, permet de limiter les manœuvres, de réduire le temps passé sur place et d'améliorer le confort de tous. (cf. Plan ci-contre)



PLAN DE LA DÉCHÈTERIE DE MATARD À CROIZET-SUR-GAND



DÉCHETS
VERTS



GRAVATS
PLÂTRÉS



DÉBLAIS
GRAVATS



TERRE
CAILLOUX



SOUCHES

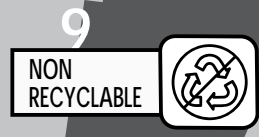


MENUISERIES
VITRÉES



PLASTIQUES
SOUPLES

AUTRES
PLASTIQUES



NON
RECYCLABLE



PLASTIQUES
RIGIDES ET PVC



AMEUBLEMENTS
MULTIMATÉRIAUX



6
BENNE DE
SECOURS



5
BOIS



4
FERRAILLE



3
PNEUS



2
PALETTES
CAGETTES



1
CARTONS



DÉCHETS
ÉLECTRIQUES
OU ÉLECTRONIQUES



TOXIQUES



HUILES DE
VIDANGE



HUILES DE
FRITURE

EMMAÛS

BUREAU



PILES



LAMPES ET
NÉONS



BATTERIES

PILES DE
CLOTURE



STYLOS



POLYSTYRÈNE

ZONE DE
GRATUITÉ



POÊLES
CASSEROLES



BRICOLAGE
ET JARDIN



SPORTS
ET LOISIRS



PNEUS
JANTÉS



PLÂTRE



LAINE
DE VERRE



EMBALLAGES



TEXTILES



VERRE





NOUVEAU : Le guide de la Déclaration préalable

Afin de vous faciliter votre projet, le service instructeur de la CoPLER a créé un guide pour vous accompagner dans l'élaboration de votre demande d'urbanisme auprès de votre mairie.

Il vous sera utile pour vos travaux ne nécessitant pas de Permis de Construire, comme par exemple (liste non-exhaustive) :

- Création ou remplacement d'une clôture ou d'un portail,
- Création d'ouverture ou remplacement des menuiseries,
- Abri de jardin,
- Ravalement de façade, réfection de toiture,
- Extension,
- Construction ou installation d'une piscine,
- Changement de destination de votre bâtiment en habitation, commerce, exploitation agricole, équipement d'intérêt collectif et autres activités secteur primaire, secondaire ...

QR code vers le guide. Flashez-moi !



Les cours de nos crèches se végétalisent

Dans le contexte du réchauffement climatique, la CoPLER a lancé un vaste programme de renaturation des cours de crèche.

Chaque cour a donc été repensée pour proposer des espaces de fraîcheur lors de périodes de fortes chaleurs, en plus de nouveaux espaces de jeux et d'évolution.

La crèche de Neulise a été la première à être réalisée à l'automne 2025. En 2026, ont suivi celles de Fourneaux, Saint-Symphorien-de-Lay (crèche, centre de loisirs et Relais Petite Enfance), Saint-Just-la-Pendue, Cordelle et l'Hôpital-sur-Rhins, sans oublier la cour de l'école de Saint-Victor-sur-Rhins qui va profiter de cette opération groupée.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Chartier accompagnée par Pauline Szwed de l'agence SINOPIA.



Photos des travaux avant / après la crèche de Saint-Symphorien-de-Lay



École Intercommunale
de Musique & Danse

2026-2027

**LA NOUVELLE BROCHURE
DE L'EIMD EST ARRIVÉE !
avec ses nouveautés :**

- nouvel atelier musiques électroniques
- projet GOS'PLER (gospel pour toute l'école)
- projet Brésil avec l'artiste Joao Selva
- nouvelle salle de danse dédiée dans les locaux de l'école (prévue pour l'automne 2026)

**LES DATES D'INSCRIPTION
2026/2027 :**

- Vendredi 4 septembre 16h-20h
- Samedi 5 septembre 9h-12h
- Vendredi 11 septembre 16h-20h
- Samedi 12 septembre 9h-12h
- Vendredi 18 septembre 16h-20h
- Samedi 19 septembre 9h-12h

Un partenariat engagé entre la CoPLER et la FREDON au service des communes et de l'environnement

La CoPLER et la FREDON développent leur partenariat pour aider les communes à avancer dans leurs transitions environnementales et sanitaires.

Dans ce cadre, une formation a été organisée le 20 mai 2026 pour former les agents communaux à l'entretien des cimetières sans produits phytosanitaires, une obligation en vigueur depuis juillet 2022 afin de protéger la biodiversité et la santé publique. Les cimetières sont ainsi amenés à devenir plus végétalisés, avec davantage d'herbe et de fleurs, pour créer des espaces plus agréables et respectueux de l'environnement.



Contact : transitionecologique@copler.fr

La collaboration a permis d'organiser aussi d'autres actions : des formations sur la lutte contre des espèces nuisibles pour la santé humaine, comme les chenilles processionnaires et les moustiques tigres, et prévoit des projets de végétalisation urbaine, comme cela va être fait à Saint-Cyr-de-Favières.



Contact : ajammes@copler.fr

Accompagner les gestionnaires de cantine vers EGalim !

La loi EGalim, c'est la transition de la restauration collective vers une alimentation plus qualitative et plus durable. Afin de mieux accompagner les gestionnaires de cantine et de permettre la concrétisation de cet objectif, Etienne GIVRE ALIX, notre conseiller numérique, accompagne les gestionnaires qui le souhaitent dans l'utilisation de la plateforme « Ma Cantine » et dans la télédéclaration annuelle. Cette dernière présente un caractère obligatoire, quels que soient le mode de gestion, la taille et le type de restauration collective.



Contact : conseiller-numerique@copler.fr

26-27-28
Juin 2026

Le château fait SON SHOW !

3 jours de festivités pour l'inauguration des berges



Vendredi 26 juin • 20h

ballaké sissoko
& piers faccini

Folk acoustique et tradition mandingue

Samedi 27 juin

Mots pour Mômes

Concert jeune public et familial | 19h



* Village gourmand en fanfare

Barbecue du terroir | 20h

dj 2guys et dj Nomore

Dj sets | 21h30

Dimanche 28 juin • 10h - 17h

Journée en famille

Animations nature, culture et loisirs

Balades en canoë-kayak • géocaching • tipi à histoires • bulles musicales • balades nature commentées et d'autres surprises...

Infos et réservations :
www.lechateaudelaroches.fr

Flashez-moi

